

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, c'est effectivement une convention pour le fonctionnement et le financement de navettes locales de transport public sur Lyon. Le rapport concerne deux navettes ; la troisième, la navette Saint-Georges, est intégrée dans le cadre du projet Atobus. Les deux navettes pérennisées sont la navette Saint-Rambert et celle des pentes de la Croix-Rousse.

Pour la première, la Ville finance 50 % du déficit (de l'ordre de 24 500 € pour l'année prochaine) et le SYTRAL finance le reste. Pour la deuxième, la Ville finance 33 % du déficit (de l'ordre de 22 200 € pour l'année prochaine) et le SYTRAL finance le reste.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots sur le rapport lui-même. Nous sommes bien évidemment favorables à la présence de navettes permettant ainsi de répondre à des besoins de proximité dans des quartiers difficilement « desservables » par une ligne lourde de transport, soit du fait de la topographie du quartier, soit du fait du nombre d'utilisateurs.

Un premier regret néanmoins, c'est qu'avec Atobus nous avons vu la disparition de la navette N4, dite de la Quarantaine, qui permettait de relier ce quartier à Ainay et à Saint-Paul. Certes, cette navette avait été initiée en 1998 lors des travaux de la passerelle Saint-Georges, mais elle avait cependant perduré au-delà de ces travaux en raison de son utilité.

Sa disparition aujourd'hui n'a pas été sans heurter les habitants de ce quartier qui, coincés entre le tunnel de Fourvière, la colline et la Saône, ont un peu le sentiment d'être mis de côté. Le déficit total était de 34.000 €, dont la moitié pour la Ville : est-ce que la suppression le valait ? Un cocktail ou un voyage de moins aurait pu le financer... A ce sujet, Monsieur l'Adjoint aux Finances -mais il n'est pas là-, nous sommes fin février et je n'ai toujours pas eu le bilan des voyages pour 2011...

Un second regret, c'est que les trajets...

(Brouhaha.)

M. HUGUET Patrick : ... mes chers Collègues, je comprends que cela ne vous fasse pas plaisir, mais il faut écouter quand même...

Un second regret, c'est que les trajets des navettes restantes, et je pense plus particulièrement à celle de Saint-Rambert, ne puissent faire l'objet d'une ré-étude, de façon à voir s'ils collent bien à la réalité

des besoins et donc, aux attentes des habitants. C'est vrai que le président du Sytral n'est pas réputé pour son aptitude à la concertation !

Dernier point que je voudrais aborder, Monsieur le Maire, et je rejoindrai en cela une thématique déjà abordée en juillet, les problèmes de déplacements dans notre ville et notre agglomération. J'étais déjà intervenu sur ce sujet en juillet, vous allez sans doute me répondre comme vous l'aviez fait, ...rejeter la faute sur les autres, sur l'Etat, que ce soit sur des questions de contournement ferroviaire ou routier.

Mais là n'est pas la question, car sinon nous pourrions aussi commencer à discourir sur le Tronçon Ouest du Périphérique (TOP), devenu Anneau des Sciences, sans doute pour faire oublier ces onze années d'inaction en la matière.

Mon interrogation porte vraiment sur votre politique de déplacement. Un coup, il ne faut plus de voiture en ville, un coup on en remet avec Car2Go, un coup on réduit les voiries, un autre coup on crée de nouvelles voiries, comme au Sud de Confluence, car on s'aperçoit que c'est une catastrophe. Bref, c'est un peu confus !

Résultat, la ville s'asphyxie et avec les bouchons vient la pollution de l'air. Nous avons, je crois, dépasser récemment notre quota annuel de pollution aux particules. Sur Confluence, le tramway est saturé aux heures de pointe et quant à la circulation, elle y est tellement difficile, que vous avez été obligé de mettre en place une régulation du trafic par la police municipale sur la rue Montrochet et ça coince encore. Avec ça, pas étonnant que Lyon se classe septième sur dix -c'est un autre classement- pour la courtoisie au volant...

Vous avez candidaté à l'expérimentation lancée par le Gouvernement sur les Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA). Deux décrets précisant les règles applicables dans ces zones sont parus il y a une semaine au Journal Officiel. Ma question sera simple : que comptez-vous faire précisément dans ce domaine et comment articuler cette expérimentation avec une politique de déplacements, intégrant tous les besoins et pas seulement une politique privilégiant tel ou tel mode de transport ?

Nous souhaiterions enfin, Monsieur le Maire, que soit consacré une Commission générale aux déplacements urbains intramuros dans notre ville, afin que nous puissions découvrir quelle est la logique de cette politique de déplacements urbains et de stationnement qui, pour le moment, ne fait qu'embouteiller notre ville !

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Huguet. Merci de me poser cette question.

M. HUGUET Patrick : Je ne suis pas candidat !

M. LE MAIRE : Non, vous n'êtes pas candidat, peut-être à votre regret !

M. HUGUET Patrick : Même pas !

M. LE MAIRE : Mais enfin, à l'impossible, nul n'est tenu ! Il y a tellement de gens qui désespèrent dans l'assemblée, qu'un de plus cela aurait été trop !

Simplement pour vous dire que c'est un peu le melting pot votre réflexion, puisque vous enchaînez à la fois sur la navette, dans un quartier, le Tronçon Ouest du Périphérique, les problèmes de tramway, de métro, etc...

Mais moi je vous prends aux mots. Je veux bien parce que chaque fois que l'on vient présenter devant le Conseil municipal, comme on vient de le faire par exemple sur les rives de Saône, les projets qui se développent, les bavards le deviennent beaucoup moins ! Et donc, on s'aperçoit que ce qui se fait est quand même plutôt bien.

Alors, je vais laisser dans une prochaine Commission générale, M. Rivalta venir vous présenter le développement des transports en commun dans l'agglomération lyonnaise. Et il le fera, à mon avis, avec beaucoup de bonheur, parce que je ne suis pas sûr qu'en France, il y ait une autre ville qui développe ses transports en commun et qui traite les problèmes de déplacement avec autant d'énergie et qui mette autant de financements, que l'agglomération lyonnaise.

Je vous dirai simplement un mot sur le TOP, juste un mot, parce que je ne voudrais pas que Mme Nachury intervienne dans le prochain Conseil municipal. Donc, je vous signale que sur le TOP, jusqu'en 2010, quand vous dénonciez douze ans d'inaction, c'était de la compétence du Conseil général et que nous avons repris en 2010 seulement, c'est-à-dire il y a deux ans, cette mission, c'est parce que nous désespérions que les choses progressent. Donc, vous voyez, cela fait simplement deux ans, pas dix ans, d'inaction. S'il y avait dix ans d'inaction, ce n'était pas de notre fait !

Mme NACHURY Dominique : Je veux bien répondre plus précisément la prochaine fois, mais je ne crois pas que l'on puisse dire cela !

M. LE MAIRE : Ah si ! On peut dire cela !

Mme NACHURY Dominique : Non, il avait toujours été convenu que le Conseil général paierait la moitié des travaux, mais que la maîtrise d'ouvrage était transférée au Grand Lyon. Le Conseil général gardait cette obligation d'assurer la moitié du financement,

comme il avait d'ailleurs assuré la moitié du financement du tronçon Nord du périphérique.

Je pense que le transfert de maîtrise d'ouvrage a été acté bien antérieurement à deux ans.

M. LE MAIRE : Madame Nachury, permettez-moi de vous dire que vous participez de manière distraite, sur ce point-là au moins, aux travaux du Conseil général. Parce que vous voyez, il se trouve que le week-end dernier, j'ai travaillé avec les services du Grand Lyon, sur le dossier de saisine de la Commission nationale du débat, sur le tronçon Ouest du périphérique. Et donc, j'ai retravaillé très précisément sur l'histoire de ce périphérique.

Il avait été convenu, c'était dans une autre époque, du temps de M. Noir, que la Communauté urbaine ferait le tronçon Nord du périphérique et que dans le même temps, le Conseil général ferait le tronçon Ouest. Et puis, les choses n'ont pas été faites comme cela, donc pour le coup, il y a quelques années... et les choses étaient restées en l'état, jusqu'à ce que je demande que l'on reprenne la compétence.

Madame Nachury, je vous enverrai les documents : c'est en 2010 que la Communauté urbaine a repris la compétence, en disant qu'elle assurerait la maîtrise d'ouvrage du TOP, avec un partage, évidemment, du financement de cet ouvrage.

Voilà pour donner la réalité à la rumeur de l'immobilisme de la Communauté urbaine et éventuellement de la Ville de Lyon, Monsieur Hugué.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)